



C.N.A.R.E.G.E.



Conseil National des Ateliers Régionaux des Experts de Justice Géomètres-Experts

Chers confrères, chères consœurs,

Nous avons l'honneur de vous annoncer la reconnaissance du statut de **Compagnie Nationale** à la Compagnie des Experts de Justice Géomètre-experts (CEJGE) par décision unanime de l'assemblée générale du 12 décembre 2018 du Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice (CNCEJ).

Cette compagnie fondée en 1929 a pour but de représenter ses membres auprès des autorités judiciaires, de maintenir entre eux l'obligation d'observer strictement les règles de la profession définies par la loi et d'aider ses membres dans l'accomplissement de leurs missions d'experts de justice. Ainsi la compagnie est le lieu d'échanges sur nos techniques à employer pour répondre aux missions qui sont confiées par le juge (bornage, définition de la limite de propriété, empiètement, servitude, calculs, évaluation etc.) et sur nos particularités d'expert de justice (taxation, juste cout de l'expertise, dématérialisation etc.).

Cette **compagnie mono-disciplinaire nationale** comporte uniquement des géomètres-experts, experts de justice régulièrement inscrits près d'une Cour d'Appel. L'inscription près d'une cour d'appel est ainsi un préalable indispensable à l'adhésion. L'adhésion est parfaitement complémentaire et compatible avec l'appartenance à une **compagnie pluridisciplinaire régionale**, cette dernière apportant la connaissance en proximité du fonctionnement des cours d'appel, des TGI et des TI et cela sans aucun doublon, notamment en matière d'assurance.

Nous-mêmes Guillaume LLORCA, président de la CEJGE, et Michel EPINAT, président du CNAREGE, avons souhaité faire lettre commune, car l'existence de la CEJGE devient la suite logique des actions entreprises par les AREGE et le CNAREGE, le trait d'union avec le monde de la justice. Nous tenions par ce courrier à afficher l'unité des structures existantes au service de la profession et à vous inviter à adhérer individuellement à la CEJGE.

Ainsi la compagnie CEJGE qui sera confortée par un nombre représentatif de membres pourra plus aisément faire relayer auprès des magistrats ses souhaits quant à la place que peuvent légitimement faire valoir les géomètres-experts en tant que spécialistes dans des domaines techniques ou fonciers qu'ils maîtrisent parfaitement et qui justifient sans ambiguïté leur désignation en tant qu'expert dans de multiples affaires.

...../.....



C.N.A.R.E.G.E.



Conseil National des Ateliers Régionaux des Experts de Justice Géomètres-Experts

Le bureau de la compagnie nationale CEJGE présentera à la prochaine assemblée générale une modification de ses statuts permettant une représentation régionale avec la désignation d'un correspondant par cour d'appel qui serait élu par les experts locaux membres de la compagnie nationale.

Le CNAREGE demeure bien heureusement et continue ses actions relayées par l'ensemble des ateliers régionaux. Les formations délivrées par les AREGE s'adressant comme toujours aux géomètres-experts et particulièrement à ceux qui souhaitent s'investir dans l'expertise de justice. Les AREGE sont reconnus comme le véritable vivier des géomètre-experts destinés à postuler à l'inscription sur une liste d'experts de justice agréés par une cour d'appel. L'investissement des experts de justice au sein des AREGE reste la meilleure garantie de renouvellement transgénérationnel et de partage de connaissances.

Nous renouvelons notre invitation auprès de chaque membre des AREGE expert de justice inscrit près d'une cour d'appel à participer à la vie et au développement de la CEJGE tout en maintenant son engagement au sein des AREGE et son adhésion à une compagnie locale.

L'inscription auprès de la CEJGE peut être faite en suivant les instructions du site <http://cejgegeometreexpert.wixsite.com/cejge2/devenir-membre-de-la-compagnie>.

Nous restons à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Vos bien dévoués.

Guillaume LLORCA, président du CEJGE

Michel EPINAT, président du CNAREGE

